



TARN-ET-GARONNE NUMÉRIQUE

Hôtel de Département
100 Boulevard Hubert Gouze
82000 MONTAUBAN

COMITE SYNDICAL

REUNION DU 20 JUIN 2022

Date d'envoi de la convocation : 13 juin 2022

L'An deux mille vingt-deux et le 20 du mois de juin (20.06.2022) à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique, convoqué le 13 juin 2022, s'est assemblé en présentiel (salle du Conseil Départemental à l'Hôtel du Département de Tarn-et-Garonne) et à distance (en visioconférence via le dispositif BlueJeans) sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de Tarn-et-Garonne Numérique.

PRESENTS : 10

M. BAYLET Jean-Michel (Président), Mme BOURDONCLE Catherine (2^{ème} Vice-Présidente), M. CROS Emmanuel (Délégué titulaire), Mme DELBREIL Sophie (Déléguée titulaire), M. GARGUY Bernard (Délégué titulaire), Mme LE CORRE Christiane (Déléguée titulaire), Mme PALMIE Agnès (Déléguée titulaire) en visioconférence, M. PRADINES Patrick (Délégué suppléant), M. TERRENNE Jean-Paul (Délégué titulaire) en visioconférence, M. VIGOUROUX Claude (Délégué titulaire)

REPRÉSENTÉS : 8

M. BESIERS Jean-Philippe (Délégué titulaire) a donné pouvoir à Mme DELBREIL Sophie
M. DELBREIL Thierry (1^{er} Vice-Président) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. JEANJEAN Claude (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard
Mme PIZZINI Françoise (Déléguée titulaire) a donné pouvoir à M. VIGOUROUX Claude
Mme NEGRE Marie-Claude (4^{ème} Vice-Présidente) a donné pouvoir à Mme BOURDONCLE Catherine
M. QUATRE Christian (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel
M. TUYERES Stéphane (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. GARGUY Bernard
M. WEILL Michel (Délégué titulaire) a donné pouvoir à M. BAYLET Jean-Michel

ABSENTS EXCUSÉS : 2

M. FERTE Denis (Délégué titulaire)
M. LAMBOLEY Thierry (Délégué titulaire)

Le Comité syndical a désigné pour Secrétaire de séance **Mme Sophie DELBREIL.**

DELIBERATION N°06/2022-02
APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DU SYNDICAT MIXTE
TARN-ET-GARONNE NUMERIQUE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

La réalisation d'un rapport d'activités répond à une obligation légale pour les syndicats mixtes, détaillée par renvoi aux dispositions applicables aux EPCI dans les conditions définies par l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Il établit un bilan des actions engagées dans le champ des différentes compétences du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique.

Il comprend les informations relatives aux membres, à l'administration, aux moyens du syndicat et à la mise en œuvre des programmes d'aménagement numérique.

Il s'agit d'un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

Ce rapport fait l'objet d'une prise de décision par le Comité syndical, après présentation par le Président.

Le rapport d'activité 2021 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique est joint en annexe à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport d'activité 2021 du syndicat mixte Tarn-et-Garonne Numérique tel qu'il est proposé en annexe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Préfecture

le **21 JUIN 2022**

Et de la publication le **23 JUIN 2022**

Fait à Montauban, le 20 juin 2022

Le Président



Jean-Michel BAYLET

Syndicat Mixte

Tarn-et-Garonne Numérique

Hôtel du Département - 100 bd Hubert Gouze

82013 MONTAUBAN cedex

siret : 200 061 257 00016 - ape : 8411Z